



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des sessions le 29 mars 2018 à 17 h à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Marie-Josée Rochon, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Gilbert Cardinal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Sophie Charpentier est également présente.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux (aucun)**
- 4. Finance et trésorerie**
 - 4.1 Aucun
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Avis de motion pour un règlement d'emprunt pourvoyant à des travaux de réhabilitation d'une conduite d'égout sanitaire en bordure du lac Archambault
 - 5.2 Adoption du projet de règlement d'emprunt numéro 17-966 pourvoyant à des travaux de réhabilitation d'une conduite d'égout sanitaire en bordure du lac Archambault
 - 5.3 Embauche d'étudiants pour la saison estivale 2018 - suite
 - 5.4 Demande au MAMOT pour approuver une programmation partielle de travaux prévus au plan d'intervention (PI) de la municipalité dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018
- 6. Urbanisme et Environnement**
 - 6.1 Adoption du Règlement 18-985 modifiant la carte 10 du Règlement numéro 15-923 relatif au plan d'urbanisme et de développement durable de la Municipalité de Saint-Donat, au niveau de la circonscription de certaines affectations du sol CV, BD et MD situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation
 - 6.2 Adoption du second projet de Règlement 18-986 modifiant certaines dispositions du plan et du Règlement de zonage numéro 15-924 de la Municipalité de Saint-Donat visant la zone UR-H2 et créant les zones UR-H18 et UR-C8
 - 6.3 Adoption du Règlement 18-987 modifiant la carte 10 du Règlement 15-923 relatif au plan d'urbanisme et de développement durable de la Municipalité de Saint-Donat, au niveau de la circonscription de certaines affectations du sol CA, BD et MD situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation
 - 6.4 Adoption du second projet de Règlement 18-988 modifiant certaines dispositions du plan et du Règlement de zonage numéro 15-924 visant les zones UR-C5 et UR-H7 et ajoutant de nouvelles dispositions relatives aux usages complémentaires
 - 6.5 Adoption du Règlement 18-990 modifiant la carte 10 du Règlement numéro 15-923 relatif au plan d'urbanisme et de développement durable de la Municipalité de Saint-Donat, au niveau de la circonscription de certaines affectations du sol CA et CV situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation
 - 6.6 Adoption du second projet de Règlement 18-991 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 15-924 visant la création de la zone UR-C9 à l'intérieur de la zone UR-C4
- 7. Loisirs**
 - 7.1 Demande d'aide financière des Gardiens du Liberator Harry pour le 75^e anniversaire
 - 7.2 Remise des prix pour le concours de photos d'hiver 2017-2018
- 8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments**
 - 8.1 Octroi d'un mandat pour services professionnels concernant la construction d'un poste de pompage pour le réseau de protection incendie
 - 8.2 Octroi de contrat pour les travaux de réfection du barrage Archambault - phase 1



- 8.3 Autorisation de dépense pour la réparation du camion numéro C10-17
 - 8.4 Achat d'une camionnette
 - 9. Sécurité incendie et sécurité civile**
 - 9.1 Embauche des patrouilleurs nautiques pour la saison 2018
 - 10. Divers**
 - 10.1 Aucun
 - 11. Période d'information**
 - 12. Période de questions**
 - 13. Fermeture de la séance**
-

1. Ouverture de la séance

La directrice générale et secrétaire-trésorière constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec aux membres du conseil.

Le maire Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

- 18-03-084** Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

3. Adoption des procès-verbaux (aucun)

5. Administration générale

5.1 Avis de motion pour un règlement d'emprunt pourvoyant à des travaux de réhabilitation d'une conduite d'égout sanitaire en bordure du lac Archambault

Avis de motion est donné par Marie-Josée Dupuis à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement pourvoyant à des travaux de réhabilitation d'une conduite d'égout sanitaire en bordure du lac Archambault pour un montant de 1 112 635 \$ réparti sur une période de 25 ans sera présenté.

5.2 Adoption du projet de règlement d'emprunt numéro 17-966 pourvoyant à des travaux de réhabilitation d'une conduite d'égout sanitaire en bordure du lac Archambault

- 18-03-085** Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de *Règlement numéro 17-966 pourvoyant à des travaux de réhabilitation d'une conduite d'égout sanitaire en bordure du lac Archambault pour un montant de 1 112 635 \$ réparti sur une période de 25 ans* est adopté comme déposé.



Initiales du maire

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



5.3 Embauche d'étudiants pour la saison estivale 2018 - suite

18-03-086 Attendu le besoin d'engager du personnel étudiant pour la saison estivale ;

Attendu les recommandations des différents directeurs de services ;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher les étudiants mentionnés ci-dessous pour l'été 2018 aux conditions prévues à la convention collective de travail présentement en vigueur :

<u>Service</u>	<u>Nom</u>	<u>Expérience</u>	<u>Salaire horaire</u>
Loisirs			
Camp de jour	Michelle Sirois	2 ^e été	13,35 \$
	Elyse Beuregard	1 ^{er} été	12,85 \$
Sauveteur	Kayla Trempe-Kay	1 ^{er} été	16 \$
Parcs et bâtiments			
	Vincent Bebnowski		
	Lavoie	2 ^e année	13,35 \$
	Gabriel Bienvenu	2 ^e année	13,35 \$
Environnement			
	Timothé Breton	1 ^{re} année	15 \$
	Jérôme Therrien-Fournier	1 ^{re} année	14 \$
Travaux publics			
	Frédéric Beaulieu	2 ^e année	13,35 \$
	Rémi Ducharme	2 ^e année	13,35 \$

Il est également résolu de modifier la résolution 18-03-053 pour :

- a) Éliane Archambault qui ne sera pas sauveteuse, mais monitrice 3^e année au taux horaire de 13,85 \$;
- b) Hugo Deschamps qui en est à sa 7^e année d'expérience, donc son taux horaire sera de 15,85 \$.

5.4 Demande au MAMOT pour approuver une programmation partielle de travaux prévus au plan d'intervention (PI) de la municipalité dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

18-03-087 Attendu que :

- la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;
- la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers que :



- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques de 647 070 \$ et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

6. Urbanisme et Environnement

6.1 Adoption du Règlement 18-985 modifiant la carte 10 du Règlement numéro 15-923 relatif au plan d'urbanisme et de développement durable de la Municipalité de Saint-Donat, au niveau de la circonscription de certaines affectations du sol CV, BD et MD situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation

18-03-088 *Les conseillers Luc Drapeau et Lyne Lavoie se retirent pour l'adoption de ce point à l'ordre du jour afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts.*

Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers que le *Règlement 18-985 modifiant la carte 10 du Règlement numéro 15-923 relatif au plan d'urbanisme et de développement durable de la Municipalité de Saint-Donat, au niveau de la circonscription de certaines affectations du sol CV, BD et MD situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation* soit et est adopté comme déposé.

Initiales du maire

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière





6.2 Adoption du second projet de Règlement 18-986 modifiant certaines dispositions du plan et du Règlement de zonage numéro 15-924 de la Municipalité de Saint-Donat visant la zone UR-H2 et créant les zones UR-H18 et UR-C8

18-03-089 *Les conseillers Luc Drapeau et Lyne Lavoie se retirent pour l'adoption de ce point à l'ordre du jour afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts.*

Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers que le 2^e projet de *Règlement 18-986 modifiant certaines dispositions du plan et du Règlement de zonage* numéro 15-924 de la Municipalité de Saint-Donat *visant la zone UR-H2 et créant les zones UR-H18 et UR-C8* soit et est adopté comme déposé.

Initiales du maire

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière





6.3 Adoption du Règlement 18-987 modifiant la carte 10 du Règlement 15-923 relatif au plan d'urbanisme et de développement durable de la Municipalité de Saint-Donat, au niveau de la circonscription de certaines affectations du sol CA, BD et MD situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation

- 18-03-090** Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que le *Règlement 18-987 modifiant la carte 10 du Règlement 15-923* relatif au plan d'urbanisme et de développement durable de la Municipalité de Saint-Donat, *au niveau de la circonscription de certaines affectations du sol CA, BD et MD situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation* soit et est adopté comme déposé.

Initiales du maire

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière





6.4 Adoption du second projet de Règlement 18-988 modifiant certaines dispositions du plan et du Règlement de zonage numéro 15-924 visant les zones UR-C5 et UR-H7 et ajoutant de nouvelles dispositions relatives aux usages complémentaires

- 18-03-091** Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que le second projet de *Règlement 18-988 modifiant certaines dispositions du plan et du Règlement de zonage numéro 15-924 visant les zones UR-C5 et UR-H7 et ajoutant de nouvelles dispositions relatives aux usages complémentaires* soit et est adopté comme déposé.

Initiales du maire

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière





6.5 Adoption du Règlement 18-990 modifiant la carte 10 du Règlement numéro 15-923 relatif au plan d'urbanisme et de développement durable de la Municipalité de Saint-Donat, au niveau de la circonscription de certaines affectations du sol CA et CV situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation

- 18-03-092** Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers que le *Règlement 18-990 modifiant la carte 10 du Règlement numéro 15-923 relatif au plan d'urbanisme et de développement durable de la Municipalité de Saint-Donat, au niveau de la circonscription de certaines affectations du sol CA et CV situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation* soit et est adopté comme déposé.

Initiales du maire

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière





6.6 Adoption du second projet de Règlement 18-991 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 15-924 visant la création de la zone UR-C9 à l'intérieur de la zone UR-C4

- 18-03-093** Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers que le second projet de *Règlement 18-991 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 15-924 visant la création de la zone UR-C9 à l'intérieur de la zone UR-C4* soit et est adopté comme déposé.

Initiales du maire

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière





7. Loisirs

7.1 Demande d'aide financière des Gardiens du Liberator Harry pour le 75^e anniversaire

18-03-094 Attendu la mission de l'organisme *Les Gardiens du Liberator Harry* et la tenue de festivités dans le cadre du 75^e anniversaire de l'écrasement du Liberator à l'automne prochain ;

Attendu les sommes nécessaires pour mettre en place cet événement ainsi que les documents déposés à cet effet ;

Attendu le rapport de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications ;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer une somme de 10 000 \$ à l'organisme *Les Gardiens du Liberator Harry* pour l'organisation du 75^e anniversaire de l'écrasement du Liberator qui se tiendra les 28, 29 et 30 septembre prochain.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-130-05-412.

7.2 Remise des prix pour le concours de photos d'hiver 2017-2018

18-03-095 Attendu le concours de photos d'hiver lancé par le Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications;

Attendu que 82 photos ont été reçues et analysées par un jury formé de 6 personnes;

Attendu le rapport de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications en date du 21 mars 2018;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'autoriser le versement des prix aux 3 gagnants suivants et de mandater la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications à leur remettre et à leur faire signer une autorisation pour reproduire les photos :
 - 1^{er} prix de 100 \$: Justine Laurier pour sa photo *Au coeur de la forêt donatienne début février séjour au Branchu*
 - 2^e prix de 75 \$: Marie-Ève Lauzon pour sa photo *Donatienne et fière de l'être ! Devant le mont Garceau, lac Archambault*
 - 3^e prix de 50 \$: Gérard Verzeni pour sa photo *Sentier enneigé*

2. que ces dépenses soient prélevées au poste budgétaire 02-702-90-699.



8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments

8.1 Octroi d'un mandat pour services professionnels concernant la construction d'un poste de pompage pour le réseau de protection incendie dans la rue des Pionniers

18-03-096 Attendu que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation pour services professionnels en ingénierie auprès de firmes spécialisées dans le cadre des travaux de construction d'un poste de pompage pour le réseau de protection incendie ;

Attendu l'ouverture des soumissions et leur analyse par le comité de sélection ;

Attendu le rapport de l'ingénieur Michel A. Thibault en date du 15 mars 2018 ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'octroyer le mandat, conformément aux spécifications du devis de l'appel d'offres SI2018TP02, pour services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans, devis, relevés, documents d'appel d'offres, demande d'autorisation et de certificat d'autorisation (CA), ainsi que la surveillance pour des travaux de construction d'un poste de pompage pour le réseau de protection incendie, au plus bas soumissionnaire conforme soit Le Groupe SM Inc. pour un montant total de 77 800 \$, plus les taxes applicables ;
2. que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées à même le Règlement d'emprunt numéro 17-970 pourvoyant à des travaux de construction d'un poste de pompage pour alimenter le réseau de protection incendie.

8.2 Octroi de contrat pour les travaux de réfection du barrage Archambault - phase 1

18-03-097 Attendu que la Municipalité doit se conformer à la *Loi sur la sécurité des barrages* ;

Attendu que, pour ce faire, elle a lancé un appel d'offres public pour compléter la première phase des travaux de réfection du barrage Archambault ;

Attendu l'ouverture des soumissions et leur analyse ;

Attendu le rapport du consultant WSP analysant les soumissions et recommandant l'adjudication du contrat en date du 24 mars 2018 ;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Maurecon inc., pour un montant total de 239 240 \$, plus les taxes applicables.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées à même le *Règlement d'emprunt numéro 17-964 pourvoyant à l'exécution des travaux de réfection du barrage Archambault*



8.3 Autorisation de dépense pour la réparation du camion numéro C10-17

18-03-098 Attendu que le camion C02-17 équipement n'est plus fonctionnel depuis une semaine ;

Attendu que ce véhicule est nécessaire pour maintenir la flotte à niveau et en nombre suffisant ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au paiement de la facture à émettre par l'entreprise Wajax pour un montant maximal de 15 000 \$, incluant les taxes applicables.

Il est également résolu que la somme nécessaire pour ce faire soit prélevée au poste budgétaire numéro 02-330-17-525.

8.4 Achat d'une camionnette

18-03-099 Attendu les besoins de l'ensemble des services municipaux et la nécessité de remplacer un camion 4x4 ;

Attendu que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'une camionnette le 5 mars dernier ;

Attendu l'ouverture des soumissions et leur analyse ;

Attendu la recommandation du directeur du Service des parcs et bâtiments en date du 19 mars 2018 ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'accepter la soumission la plus basse conforme reçue, soit celle de l'entreprise Alliance Ford d'un montant total de 33 089 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat d'un camion Ford F-150 XL 2018 4RM ;
2. que cette somme soit prélevée au fonds de roulement de la Municipalité sur une période de 3 ans.

9. Sécurité incendie et sécurité civile

9.1 Embauche des patrouilleurs nautiques pour la saison 2018

18-03-100 Attendu le *Règlement 10-803 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes* ;

Attendu que la Sûreté du Québec continuera de soutenir significativement la patrouille nautique dans le cadre de ses fonctions ;

Attendu que la Municipalité souhaite que sa patrouille puisse continuer d'assurer le respect de la réglementation municipale sur les plans d'eau ;

Attendu la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de la sécurité civile en date du 27 février 2018 ;



À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'embaucher les personnes suivantes pour la période estivale 2018 :

Nom	Titre	Salaire horaire
Joseph Emmanuel Kenneth	patrouilleur	22,83 \$
Ludovic Greve	patrouilleur	21,83 \$
Loïc Chartrand	patrouilleur	21,83 \$
Gabriel Théorêt	aide-patrouilleur	13,35 \$
Maxime Cadorette	aide-patrouilleur	12,85 \$
Gabrielle Lafortune	aide-patrouilleur	12,85 \$

2. de nommer les patrouilleurs à titre d'officiers municipaux ;
3. que cela n'engage en rien la Municipalité à procéder à une telle réembauche en 2019.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire numéro 02-210-02-141.

11. Période d'information

Aucun.

12. Période de questions

Aucune question n'est posée.

13. Fermeture de la séance

- 18-03-101** Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée. Il est alors 17 h 30.

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Joé Deslauriers
Maire